Budget Participatif 2023, c’est parti !

2 décembre 2022

Vous avez des idées de projet pour 2023 ? Si il concerne le quartier de la Goutte d’Or, la Salle Saint Bruno vous accompagne dans son développement autour du Budget Participatif de Paris.

TU AS UNE IDÉE POUR AMÉLIORER TON QUARTIER ?

TU VEUX LA SOUMETTRE AU BUDGET PARTICIPATIF PARISIEN ?

LA SALLE SAINT BRUNO PEUT T'AIDER À ÉCRIRE ET DÉPOSER TON PROJET POUR LA GOUTTE D'OR

Salle Saint Bruno

VILLE DE PARIS | 18e MAIRIE

9 RUE SAINT BRUNO
01 53 09 99 56
MTRONET@SALLESAINTBRUNO.ORG

QU’EST-CE QU’UN PROJET BUDGET PARTICIPATIF ?

C’est une idée de projet d’investissement déposée par une Parisienne ou un Parisien. Toute proposition déposée est ensuite analysée et soumise au vote de la population parisienne.
Ça peut être une idée de projet innovant, pour expérimenter de nouvelles pratiques dans les politiques publiques (par exemple, végétalisation d’une rue, installer des infrastructures sportives, installer des capteurs de qualité de l’air dans les écoles), et ça peut également être une idée de priorisation des dépenses publiques courantes, en identifiant des travaux ciblés à réaliser en priorité (par exemple, rénover les cours des écoles).

QUI PEUT DÉPOSER UN PROJET ?

Toutes les Parisiennes et tous les Parisiens, âgé.e.s de 7 ans et plus, sans condition de nationalité.
Les projets peuvent être déposés à titre individuel ou collectif : association, collectif de voisins, d’amis, parents ou élèves d’un même établissement, ...

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

Le dépot s’effectue du **9 au 29 janvier 2023** sur la nouvelle plateforme de participation citoyenne **https://decider.paris.fr**. Il est également possible de déposer des projets tout au long de l’année, toutefois, ils seront pris en compte pour l’année 2024.
Attention ! Il est demandé de se connecter à un compte "Mon Paris" ou d’en créer un pour déposer un projet.

QUELS CRITÈRES POUR LES PROJETS ?

Pour être recevable, un projet doit remplir ces quatre critères fondamentaux :

- Être déposé par une personne habitant à Paris, ou un collectif situé à Paris.
- Être d’intérêt général, c’est-à-dire utile à toutes et tous à l’échelle d’un quartier, d’un arrondissement ou de tout Paris...
- Entrer dans le champ de compétence de la Ville de Paris. À la fois ville et département, elle a des compétences nombreuses ! Mais par exemple, les hopitaux, les musées nationaux, les lycées et universités... ne relèvent pas de la Ville de Paris.
- Représenter une dépense d’investissement, c’est-à-dire une dépense d’aménagement, de travaux, d’achat d’équipements ou de biens immatériels. Il ne faut pas que le projet engendre de dépenses de fonctionnement pour la Ville de Paris, c’est-à-dire des dépenses qui reviennent régulièrement, chaque année, comme la rémunération de personnel, l’achat de fournitures ou consommation courante, de petit entretien...

Vous avez des idées de projet pour 2023 ? Si il concerne le quartier de la Goutte d’Or, la Salle Saint Bruno vous accompagne dans son développement autour du Budget Participatif de Paris. Pour plus d’infos, contactez-nous : mtronet@sallesaintbruno.org
Vous retrouverez les projets lauréats de 2022 dans le 18e arrondissement **ici.** Et pour consulter l’intégralité des lauréats et suivre l’évolution des projets, rendez vous sur **le site du Budget Participatif Parisien**

- Emplacement :

Votre recherche Accueil > A la une > Actualités >

- Adresse de cet article : https://gouttedor-et-vous.org/Budget-Participatif-2023-c-est-parti